



**Points clés de l'observatoire sur l'emploi des personnes
en situation de handicap dans la fonction publique réunionnaise**



Introduction

Cette publication accompagne la sortie de l'actualisation du tableau de bord sur l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique réunionnaise, qui a lieu chaque année aux mois de janvier et juillet. Elle présente quelques-uns des indicateurs clés publiés dans le tableau de bord et met en lumière les principales évolutions qui se sont produites depuis le semestre précédent.

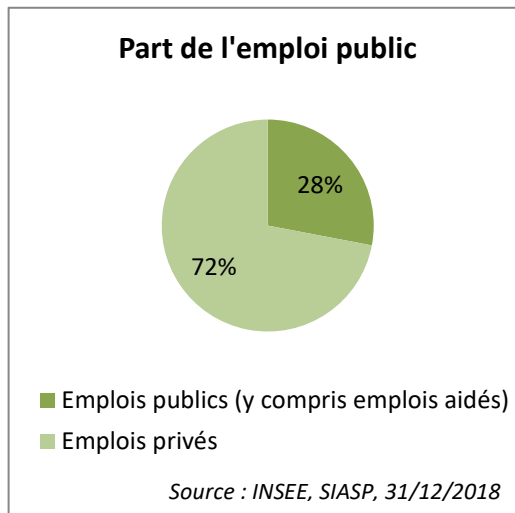
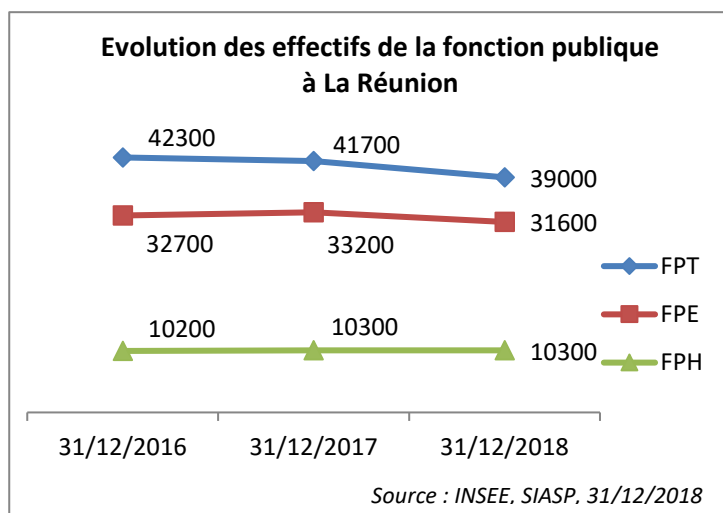
Pour accéder à l'ensemble des indicateurs, nous vous invitons à télécharger le document intitulé « **tableau de bord semestriel** » sur le site Internet www.handipacte-reunion.fr (onglet « observatoire »).

1. Données de cadrage : l'évolution des effectifs de la fonction publique à La Réunion.



80 900 personnes employées dans la fonction publique à La Réunion (données INSEE à fin décembre 2018, concernant l'ensemble des effectifs y compris les emplois aidés).

Le nombre d'emplois publics à La Réunion continue de décroître légèrement, mis à part dans la fonction publique hospitalière où il est stable.



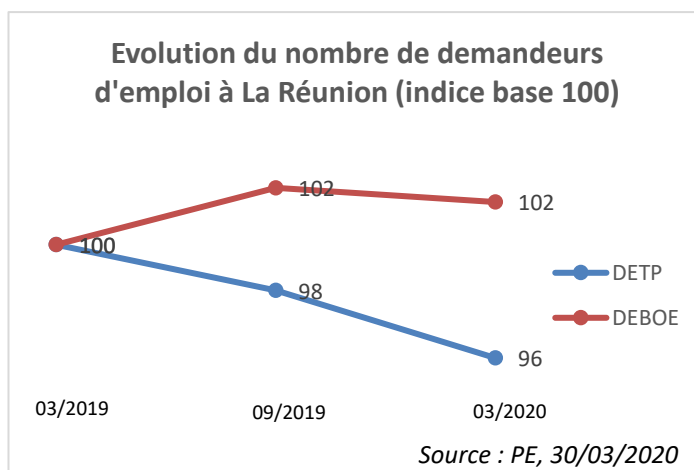
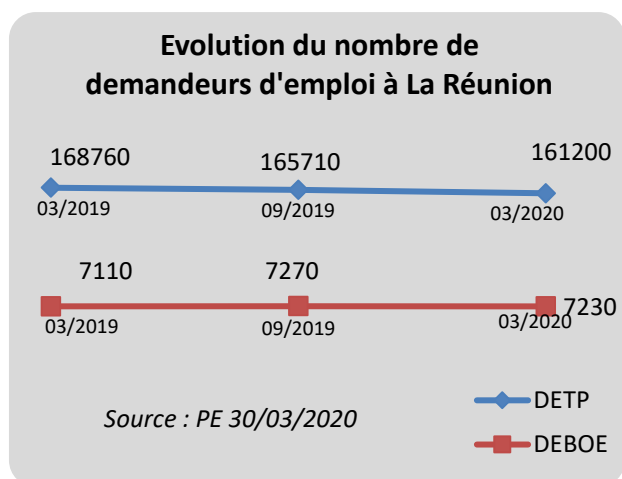
La part de l'emploi public par rapport à l'ensemble des emplois est également en diminution, passant à 28% alors qu'elle était de 33% fin 2017. Elle reste cependant à un niveau élevé par rapport au national où elle avoisine les 20%.

2. Quelle est la demande d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) au niveau régional ?

7 230 demandeurs d'emploi BOE (données Pôle Emploi à fin mars 2020, Cat A, B, C).

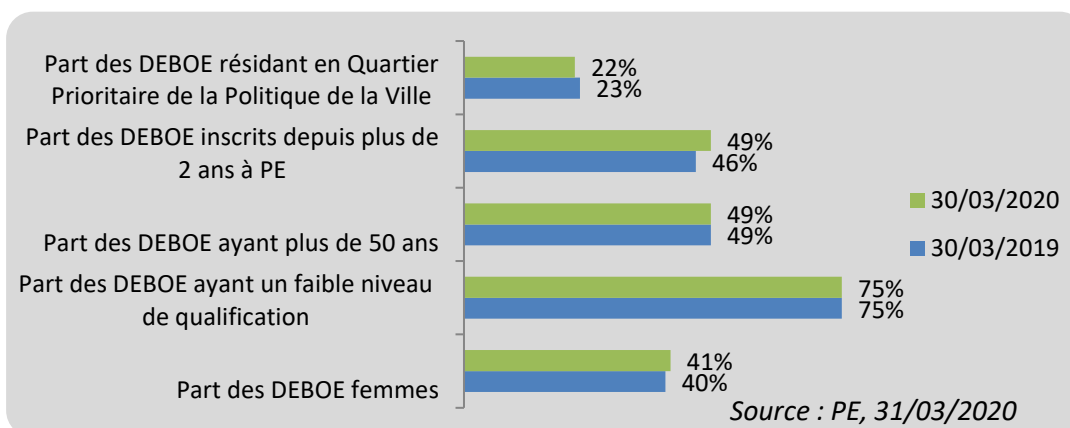
Pour la première fois, depuis le suivi des chiffres sur l'emploi des personnes en situation de handicap à la Réunion, le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) a très légèrement diminué entre septembre 2019 et mars 2020.

Cette diminution est cependant beaucoup moins importante que celle qui a concerné le nombre de demandeurs d'emploi tout public (DETP).



La part des demandeurs d'emploi BOE par rapport au nombre total de demandeurs d'emploi continue donc d'augmenter très sensiblement, **passant de 4,39% à fin septembre 2019 à 4,48% à fin mars 2020**. Pour rappel, au niveau national, la part des BOE atteint 9% de la demande d'emploi totale.

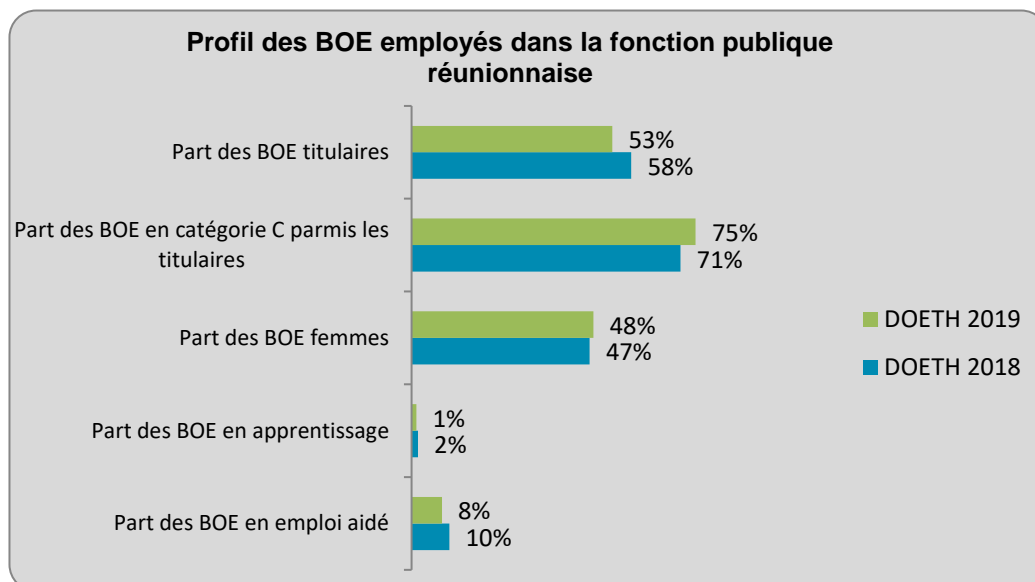
Le profil des demandeurs d'emploi BOE n'a quasiment pas évolué ces 6 derniers mois, tout comme les 6 derniers mois précédents. Ainsi, si l'on regarde l'évolution annuelle, les données sont les suivantes :



3. Quelles sont les caractéristiques de l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique réunionnaise ?

Les données liées à l'évolution du taux d'emploi (légal et direct) sont liées à la DOETH qui se déroule durant le premier trimestre de l'année.

Rappelons qu'en 2019, le taux d'emploi légal dans la fonction publique réunionnaise était de **5,65%**, **que pour la première fois il dépassait les 6% dans la fonction publique territoriale. 2231 bénéficiaires de l'obligation d'emploi** étaient recensés, avec le profil suivant :



4. Quelle structuration des politiques handicap et quelles réponses des employeurs publics à leur obligation d'emploi ?

Les conventions signées avec le FIPHFP

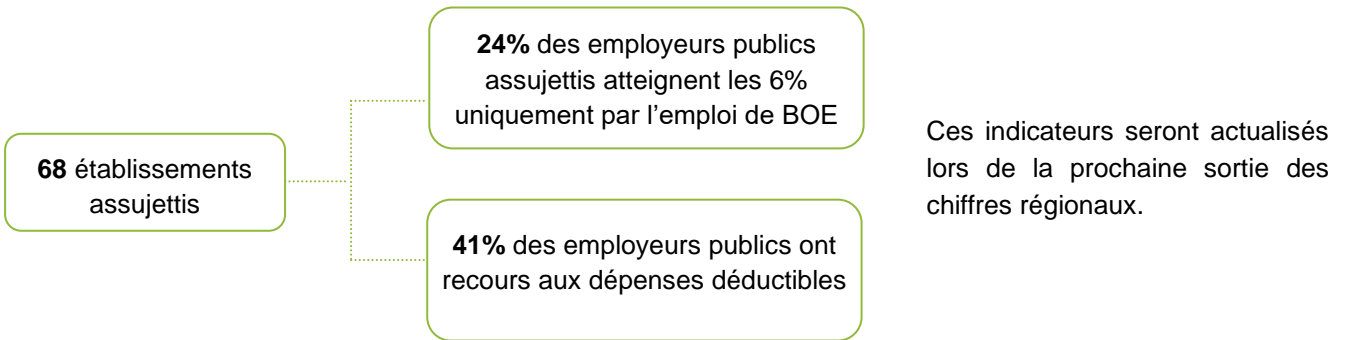
11 employeurs publics (8 de la FPT et 4 de la FPH) ont une convention FIPHFP en cours au 1^{er} juillet 2020¹.

Sur le premier semestre 2019, et notamment du fait de la crise sanitaire, aucune nouvelle convention n'a été signée. Deux conventions sont arrivées à échéance et sont en cours de renouvellement, ce qui explique que l'on passe de 13 conventions précédemment à 11 ce semestre.

¹ Pour rappel, dans la FPE, les conventions sont nationales (signées par les Ministères) et ne sont donc pas comptabilisées dans les données régionales.

De nouveaux employeurs publics ont engagé un travail avec le FIPHFP en vue d'un conventionnement. Le nombre de conventions signées devrait donc repartir à la hausse au prochain semestre.

La réponse des employeurs publics à leur obligation d'emploi

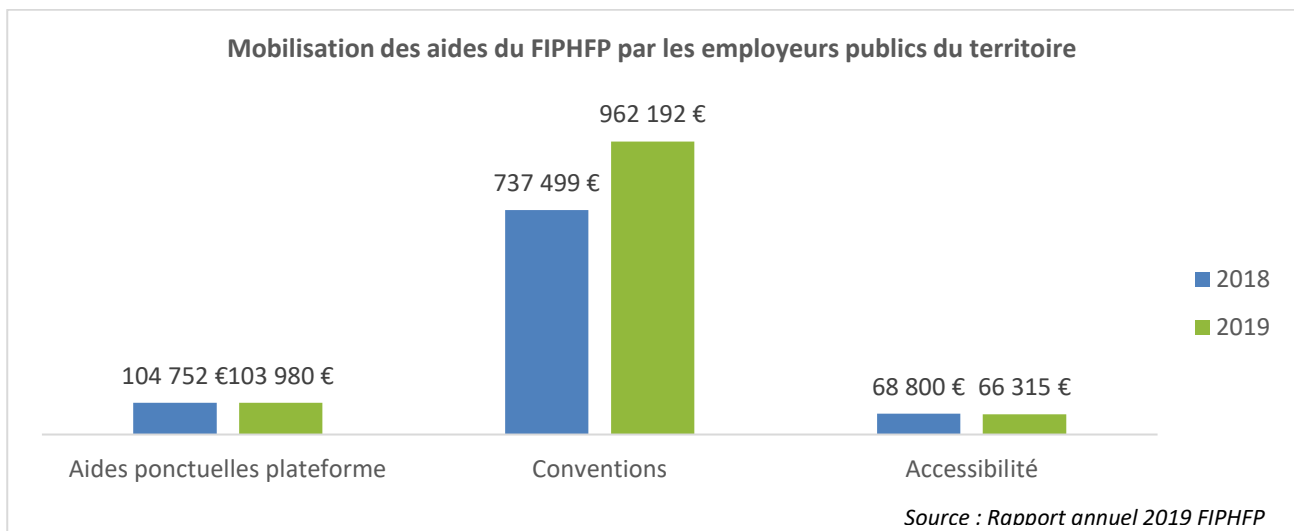


La mobilisation des aides du FIPHFP par les employeurs publics réunionnais :



1 132 487 € d'aides financières mobilisées par les employeurs publics réunionnais

En 2019, le FIPHFP a versé davantage d'aides financières aux employeurs réunionnais que l'année précédente (+ 221 436 €). On constate que c'est notamment le volume des aides versées via les conventions signées avec le FIPHFP qui a augmenté.



5. Quels sont les résultats enregistrés au niveau régional en matière d'insertion professionnelle ?

Les placements effectués par le Cap Emploi au 2ème semestre 2019



135 placements effectués entre le 1er juillet et le 31 décembre 2019 dans la fonction publique (contre 116 au semestre précédent).

La part de la fonction publique dans l'ensemble des placements effectués par le Cap Emploi a diminué de 19 points sur le second semestre pour atteindre 47%. La fonction publique territoriale reste la plus concernée par ces placements (avec près de 86% des placements effectués).

74 employeurs publics ont été accompagnés par le Cap Emploi (sur le volet insertion dans l'emploi) ce semestre (contre 91 au dernier semestre).

La part des contrats aidés dans l'ensemble des contrats signés dans la fonction publique continue à diminuer même si elle reste importante (80 %). La part des contrats à temps partiel a elle augmenté de 11% (passant à 81%).

Concernant le profil des bénéficiaires de l'obligation d'emploi concernés par ces placements, on observe une augmentation de la part des BOE de faible niveau de qualification (qui passe de 68% à 74%).

L'emploi accompagné

Pour rappel, l'emploi accompagné est un dispositif permettant aux personnes en situation de handicap ayant des besoins particuliers de bénéficier d'un accompagnement renforcé, que ce soit dans leur recherche d'emploi, au moment de leur intégration au poste ou pour un maintien en emploi. L'orientation vers ce dispositif se fait sur décision de la MDPH.



25 agents ou contractuels sont en emploi accompagné au 30 juin 2020

Ce nombre est en légère augmentation par rapport au dernier semestre. Ces parcours « emploi accompagné » concernent surtout des agents, contractuels ou apprentis de la FPT. Les apprentis en situation de handicap sont notamment suivis dans le cadre de ce dispositif lorsqu'ils ont des besoins spécifiques, afin de sécuriser leur parcours.

L'apprentissage

Les données concernant l'apprentissage font l'objet d'une actualisation annuelle car leur analyse semestrielle est peu pertinente (la plupart des contrats étant signés après le mois de juin). Sur ce premier semestre 2020, il n'y a quasiment pas eu de nouveaux contrats d'apprentissage signés. Des employeurs publics ont cependant initié des recrutements ces dernières semaines.

Pour rappel, l'apprentissage est un dispositif qui répond parfaitement aux enjeux en matière de formation et d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Il présente de nombreux avantages et permet de répondre à des besoins en matière de recrutement avec :

- des formations à des métiers très divers, répondant aux besoins des employeurs publics, avec des niveaux qui vont du CAP au à des diplômes d'ingénieur.
- des recrutements sans limite d'âge pour les apprentis en situation de handicap.
- une possibilité de transmettre progressivement les savoir-faire de l'organisation publique, qui peut s'avérer utile dans un contexte de départs à la retraite.
- des aides financières importantes du FIPHFP : 80% du salaire de l'apprenti, des heures de tutorat, les coûts liés à la compensation du handicap prend également en charge les frais d'accompagnement et de formation des apprentis ainsi que les coûts liés à la compensation du handicap, une participation aux frais de formation à hauteur de 10 000 €/an.

La possibilité de titulariser les apprentis bénéficiaires de l'obligation d'emploi à l'issue de leur contrat d'apprentissage a été inscrite dans la Loi de transformation de la fonction publique. Le [décret du 6 juin 2020](#) est venu préciser les modalités de titularisation.

6. Quels sont les résultats en matière de maintien dans l'emploi ?

Précaution de lecture

Les chiffres disponibles sur le maintien dans l'emploi sont ceux publiés par le Cap Emploi. Ils sont cependant peu représentatifs de l'ensemble des maintiens réalisés par les employeurs publics puisqu'on estime que seulement 5% des situations passent par le Cap Emploi.

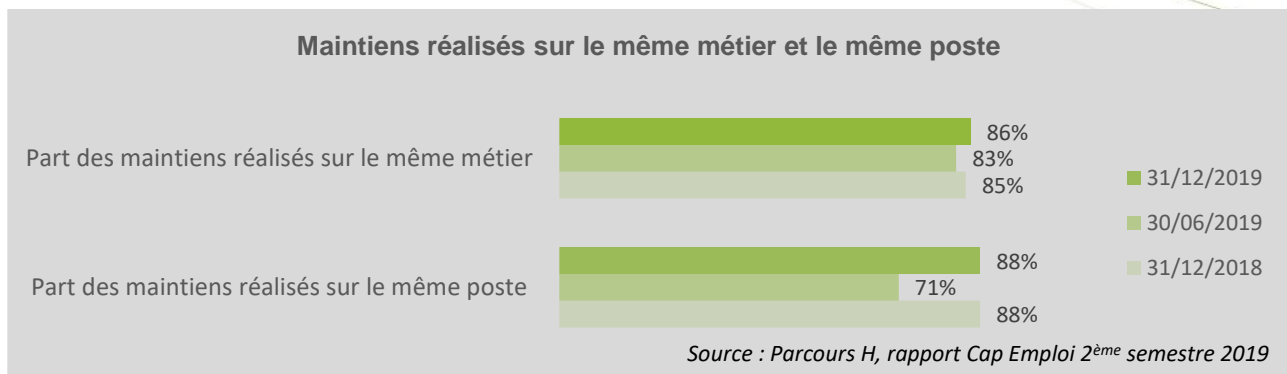
Par ailleurs, l'analyse semestrielle des chiffres relatifs aux situations de maintien n'est pas forcément pertinente puisque les clôtures administratives de parcours sont plutôt faites en fin d'année, ce qui fausse les données relatives aux évolutions sur six mois.



26 maintiens réussis ont été réalisés par le Cap Emploi au second semestre 2019

Ce chiffre est en forte augmentation par rapport au nombre de maintiens réalisés sur le premier semestre 2019 (les clôtures des dossiers et l'enregistrement statistique se faisant plutôt en fin d'année). Si l'on regarde sur l'ensemble de l'année 2019, on note 40 maintiens réussis, soit une très légère diminution par rapport à l'année précédente.

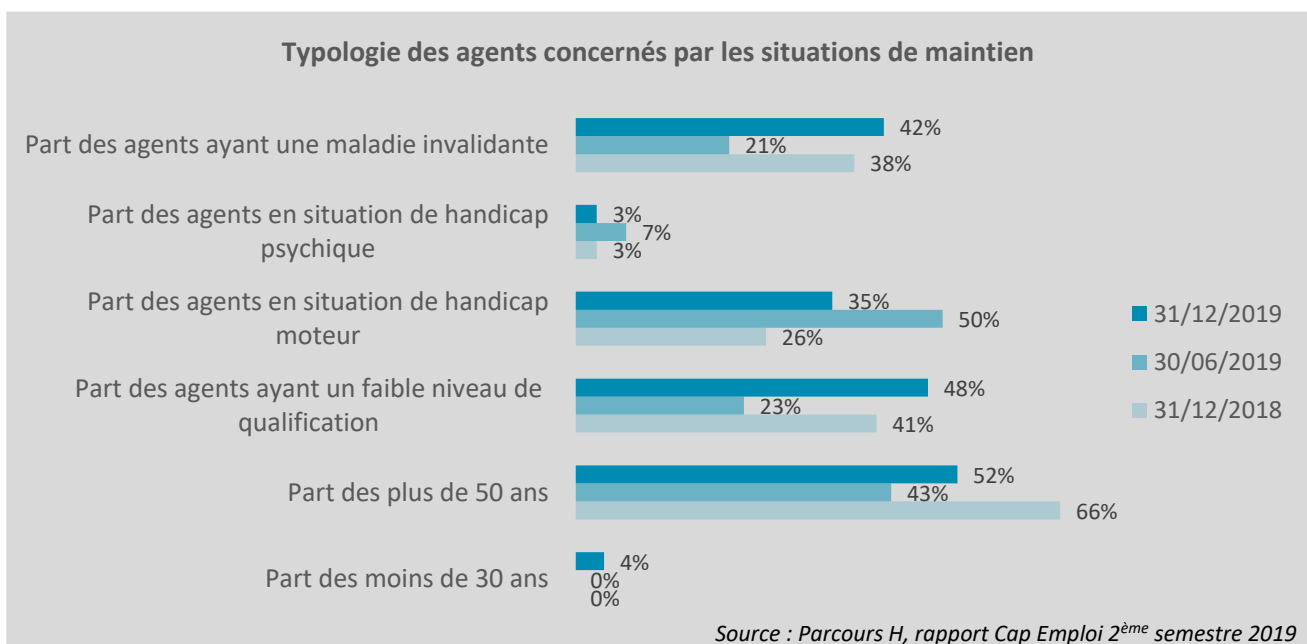
Caractéristiques des maintiens réalisés



Sur les six derniers mois, la part des maintiens réussis sur le même poste et sur le même métier a augmenté (alors qu'elle avait diminué au 1^{er} semestre). Dans ces parcours, les solutions de compensation qui ont pu être mises en place ont donc permis aux personnes concernées de continuer à exercer leur métier.

Concernant le **type de handicap**, la part des maladies invalidantes est en forte augmentation ce semestre (+21 points) alors que celle des personnes en situation de handicap moteur est en baisse. Seuls 3% des maintiens réussis concernent des agents en situation de handicap psychique.

La **part des agents ayant un faible niveau de qualification a recommencé à augmenter** alors qu'elle était en diminution les 2 précédents semestres. Les agents ayant pu être maintenus dans leur emploi sont donc de plus en plus qualifiés. La **part des agents de plus de 50 ans est également repartie à la hausse** ce semestre pour atteindre 52% (+9 points).



Publié le 30 juin 2020